



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 6544

Texte de la question

Reponse. - l'emploi, charge de la sante et de la famille, assure l'honorable parlementaire qu'il partage ses preoccupations en ce qui concerne une tendance observee chez certains jeunes a consommer de l'alcool. C'est, notamment, en raison de ce phenomene qu'il a fait adopter une loi interdisant la publicite pour les boissons alcooliques a la television. En ce qui concerne la prevention, une information sur les risques presentes par l'alcool est organisee par le ministre charge de l'education aupres des eleves a differents stades de la scolarite, d'une part, et, d'autre part, le comite francais d'education pour la sante, a travers ses campagnes nationales, dont l'une est en cours de preparation pour 1989, veille a s'adresser particulierement aux jeunes. Un renforcement du dispositif reglementaire de protection de la jeunesse au regard du risque alcool est actuellement a l'etude.

Texte de la réponse

Reponse. - l'emploi, charge de la sante et de la famille, assure l'honorable parlementaire qu'il partage ses preoccupations en ce qui concerne une tendance observee chez certains jeunes a consommer de l'alcool. C'est, notamment, en raison de ce phenomene qu'il a fait adopter une loi interdisant la publicite pour les boissons alcooliques a la television. En ce qui concerne la prevention, une information sur les risques presentes par l'alcool est organisee par le ministre charge de l'education aupres des eleves a differents stades de la scolarite, d'une part, et, d'autre part, le comite francais d'education pour la sante, a travers ses campagnes nationales, dont l'une est en cours de preparation pour 1989, veille a s'adresser particulierement aux jeunes. Un renforcement du dispositif reglementaire de protection de la jeunesse au regard du risque alcool est actuellement a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Charbonnel Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6544

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1986, page 2218

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2068